CHAVAGNES EN PAILLERS

Arrêté temporaire n°2025/242
Portant réglementation de la circulation

RUE DU 8 MAI 1945

M. le Maire,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande émise par GUILLOU demeurant 5 RUE DU BOIS FLEURI 44650 LEGE représentée par Madame MANUELLA PELLETIER aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux Réalisation d'un centre périscolaire rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/10/2025 au 31/03/2026 RUE DU 8 MAI 1945,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 20/10/2025 et jusqu'au 31/03/2026, la circulation est alternée par B15+C18 Lundi mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 16h00 et le mercredi à partir de 12h00 du 205 au 220 RUE DU 8 MAI 1945. Les véhicules allant de la rue des écoles vers la rue du maréchal de Lattre ont la priorité de passage.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GUILLOU.

Article 3
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Chavagnes-en-Paillers, le 19 septembre 2025
M. le Maire

MAIRIE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS 85 (VENDÉE)

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 20/09/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers
Eric SALAÜN

DIFFUSION:
- *GUILLOU*
- *Président*
- *M. le Directeur des Services Techniques*
- *Le commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDÉE*

ANNEXES:
Plan situation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

géoportail

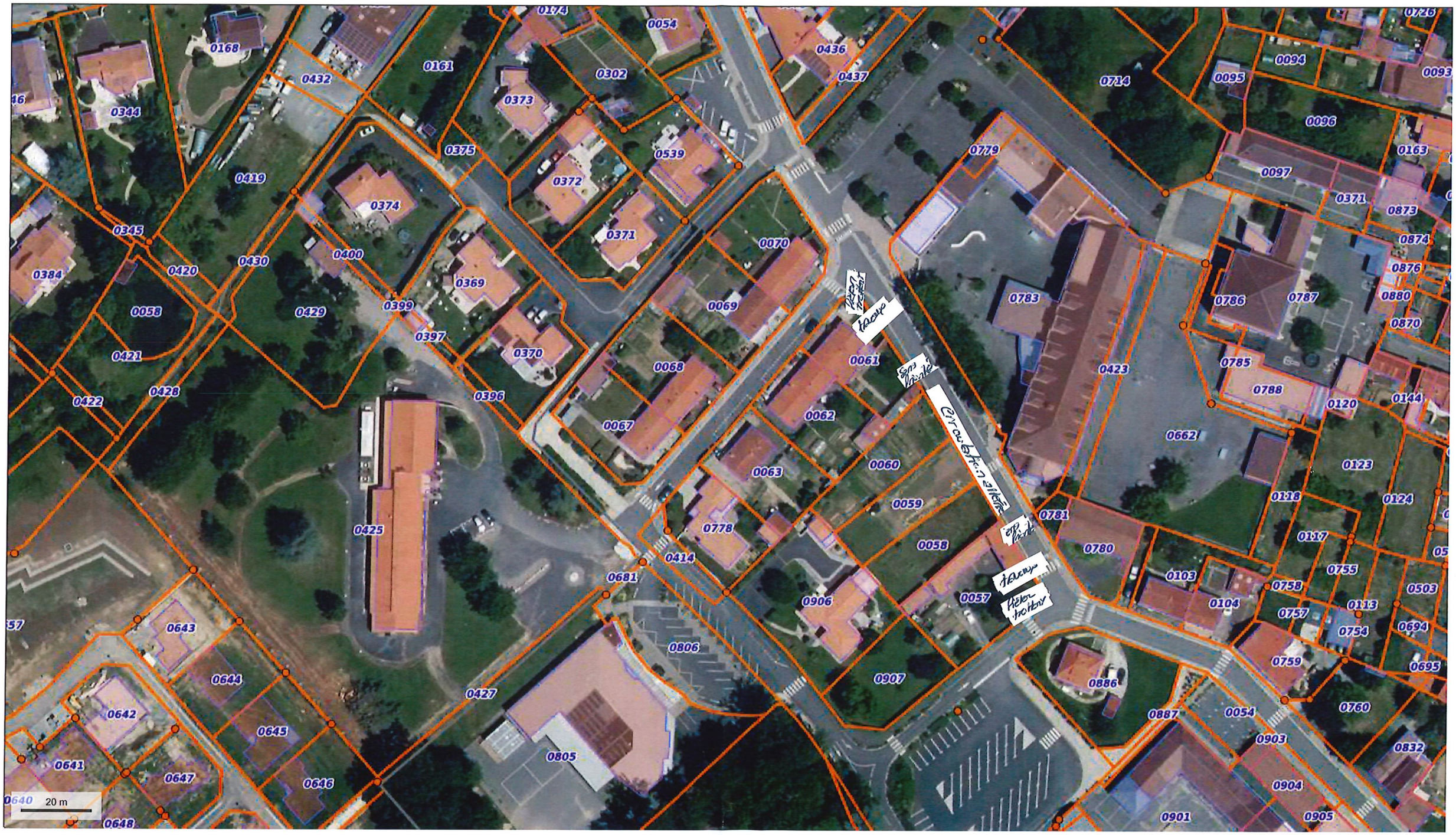

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 15′ 13″ W
Latitude : 46° 53′ 32″ N

Periode du 20/10/25
au 31/03/26

Demande occupation domaine public
190 Rue du 8 mai
Charagnes en Billers C18
B15